



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux

Question écrite n° 82970

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des foyers ruraux et des associations d'animation rurale des Deux-Sèvres. Avec le gel de la totalité des postes FONJEP pour l'année 2005, ainsi qu'une baisse de 60 % des crédits du Conseil national de développement de la vie associative (CNDVA), les acteurs de l'animation rurale redoutent une remise en cause des emplois et des projets mis en place jusqu'à maintenant. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures envisagées afin de permettre aux foyers ruraux et aux associations de poursuivre leurs actions pour que nos territoires ruraux demeurent des espaces en mouvement, où la cohésion sociale et culturelle sera préservée.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, le budget du ministère de l'agriculture et de la pêche a fait l'objet d'un gel budgétaire. Le ministère a honoré les engagements pris auprès des associations qui ont été retenues dans le cadre d'un appel à projet. À ce titre, la Confédération nationale des foyers ruraux a bénéficié d'une subvention de 340 000 euros, à laquelle s'ajoutent des mises à disposition. L'année 2005 a constitué une année de transition pour la politique contractuelle du ministère de l'agriculture et de la pêche en faveur des acteurs du développement des territoires ruraux. Elle a permis d'expérimenter l'appel à projet « développement et attractivité des territoires ruraux » lancé en octobre 2005 et portant sur la période 2006-2008. Il vise à développer des partenariats et à soutenir les initiatives qui se situent dans le prolongement de la loi relative au développement des territoires ruraux. En particulier, l'importance du rôle associatif dans les différents aspects de la vie quotidienne en milieu rural et leur capacité d'innovation sont unanimement appréciées. Ainsi l'appel à projet permet de donner dès les premières semaines de l'année 2006 des objectifs clairement partagés pour les trois prochaines années et de définir précisément le soutien financier apporté pour la première année d'exécution de ce cadre pluriannuel. En outre, la mission d'évaluation menée par le comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) va remettre dans les prochaines semaines son rapport sur les modalités d'application par le ministère de l'agriculture de son appui via le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Ce travail va permettre de renouveler les objectifs et les moyens d'intervention du ministère au service de ce dispositif dont l'intérêt est partagé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82970

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 398

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2410